



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations
Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 18 – République
dominicaine**
Intervention de la Belgique
Date : 5 février 2014

Monsieur le Président,

Mon pays salue les efforts déployés par la République dominicaine en vue de donner suite aux résultats de son premier EPU. La Belgique souhaiterait particulièrement féliciter la délégation dominicaine quant à la reprise du dialogue avec Haïti sur la question migratoire.

Nous estimons cependant qu'il reste encore des défis importants en ce domaine, en particulier sur le plan de la lutte contre toutes les formes de discrimination. A ce titre, la Belgique souhaiterait formuler les recommandations suivantes :

R1 collaborer avec les autorités haïtiennes en ce qui concerne la question migratoire.

R2 prendre des mesures législatives afin de garantir dans la loi l'accès universel à l'école primaire et secondaire pour tous les enfants sans discrimination.

R3 prendre toutes les mesures possibles pour garantir l'effectivité de l'enregistrement des naissances.

Notre pays félicite également la République dominicaine pour l'adoption par le Sénat dominicain d'une législation sur la prévention, les soins médicaux, les sanctions et l'éradication de la violence à l'encontre des femmes. Néanmoins, mon pays reste préoccupé par les violences sexuelles, qui sont malheureusement encore courantes au sein de la société dominicaine. Dans ce contexte, mon pays formule les recommandations suivantes :

R4 mettre en œuvre le plan stratégique pour la prévention, la détection, le soutien et les peines à l'encontre des violences faites tant aux femmes qu'aux domestiques.

R5 renforcer le plan d'action national pour la protection de la femme et des filles contre la violence liée au genre.

R6 consacrer toutes les mesures possibles pour la mise en œuvre effective du Plan national stratégique pour la réduction de la mortalité maternelle (2012-2016).

Je vous remercie Monsieur le Président.